

**REUNION PLENIERE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DE L'AGGLOMERATION BOULONNAISE - N° 1**

COMPTE-RENDU DU VENDREDI 17 JANVIER 2003

Ont participé à la réunion

Monsieur Hervé FAYEULLE	Agence Immobilière l'Adresse
Monsieur Frédéric SZWARC	Conférence Intercommunale du Logement
Monsieur Jean-Claude JUDA	EDEN 62
Madame Régine SPLINGARD	Espace Naturel Régional
Monsieur Michel GREGOIRE	Habitat du Littoral
Monsieur Dominique DUPILET	Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
Monsieur Olivier DELBECQ	Boulogne Développement Côte d'Opale
Madame Nadine FERTON	Service Maritime Boulogne-Calais
Monsieur Marc CHOAIN	Personnalité qualifiée
Monsieur José LESUR	Personnalité qualifiée
Monsieur Patrick PAVIE	Service culturel – Saint Martin
Monsieur Pascal DUBOSQUELLE	Conseil de Sport – Boulogne S/Mer
Madame PAUL	Hôpital Duchenne
Monsieur Bernard LAMARRE	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Madame Murielle DAMIENS	Coordonnatrice P.T.S.
Madame LIBERT	Caisse d'Allocations Familiales
Monsieur Alain BOISSON	Centres Sociaux
Monsieur Nicolas DUSSART	Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
Monsieur Denis GUERIN	U.T.A.S.S.
Monsieur Alain DUCROCQ	P.L.I.E.
Monsieur Jacques BLOND	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Madame Louissette CAUX	Enseignement public
Monsieur Michel DUFAY	Enseignement privé
Mademoiselle Christelle ROMULLUS	Agence de Développement Touristique de la Côte d'Opale
Monsieur Jean-Paul MORTREUX	Comité Départemental de Tourisme
Monsieur Philippe VALLETTE	Nausicaà
Monsieur Yves GIRAUD	E.D.F.
Monsieur Eric VIAUD	S.N.C.F.
Monsieur Alain LEMPEREUR	T.C.R.B.
Monsieur Guillaume MORLET	Magellan Concept
Monsieur Richard DEMAN	AUCHAN
Monsieur Yves DUCROCQ	Carrières du Boulonnais
Monsieur Daniel MOREL	N.C.N.

Monsieur Michel BAILLIEU	C.C.I.
Monsieur Pierre-Yves DUFOUR	Cercle Boulogne Synergie
Monsieur POLLET	Syndival
Monsieur Dominique PAQUENTIN	C.F.D.T.
Messieurs POQUET et NOEL	C.F.T.C.
Monsieur Nicolas ROUTIER	D.A.O.

Etaient excusés

Monsieur Jean BARDOL	Personnalité qualifiée
Monsieur Christophe AUBE	A.N.P.E.

Pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étaient présents

Monsieur Guy LENGAGNE	Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
Monsieur Jean-Loup LESAFFRE	Vice-Président chargé du projet d'agglomération
Monsieur Rober MICHELIN	Directeur Général des Services
Monsieur Olivier COPPIN	Chef de projet d'agglomération
Monsieur Sébastien DESOMER	Chargé des politiques contractuelles

Guy LENGAGNE remercie l'assemblée d'avoir répondu présent pour la mise en place du Conseil de Développement, et rappelle que c'est la loi VOYNET qui en prévoit la constitution. Il souligne aussi le fait que la création de cette assemblée consultative résulte également d'une envie et d'un intérêt d'impliquer la société civile dans le cadre du projet d'agglomération.

Jean-Loup LESAFFRE informe que ce Conseil réunit diverses professions et associations pour réfléchir à l'élaboration du projet d'agglomération, puis pour mener différentes réflexions par la suite. Les personnes et les organismes qui ont été contactés (58 membres) sont ceux qui ont participé le plus activement aux différents groupes prospectifs. Pour M. LESAFFRE, la réunion de ce Conseil est très importante, notamment pour valider le projet d'agglomération.

Par ailleurs, il souligne le fait que la composition du Conseil est évolutive et que le but de la Communauté d'agglomération n'est pas de placer un élu à sa tête, ce qui est contraire à l'esprit de la loi. Demeure de ce fait la possibilité d'associer à cette nouvelle assemblée consultative d'autres personnes...

Guy LENGAGNE, après ces propos liminaires, déclare le Conseil de Développement officiellement installé. Puis il informe qu'il faut nommer un Président afin de pouvoir engager rapidement les travaux. Il propose la candidature de Pierre-Yves DUFOUR, animateur de Boulogne Synergie et personne très active dans le cadre des groupes prospectifs. Sauf opposition de la part des membres présents, Guy LENGAGNE pense que M. DUFOUR pourra assurer, dans un premier temps, cette fonction. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pierre-Yves DUFOUR remercie l'assemblée d'avoir accepté sa candidature. Pour lui, le Conseil de Développement est un outil fabuleux, un moyen de dialogue permanent qui vient d'être créé. C'est un forum dans lequel les idées vont pouvoir être débattues et qui permettra un échange croisé avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Ce sera le lien entre les mondes politique, économique, associatif, social, syndical...

Le premier objectif du Conseil de Développement pour cette année 2003 est de se structurer, notamment par la création d'un Bureau. Pour Pierre-Yves DUFOUR, le maître-mot pour ce Conseil est qu'il doit demeurer apolitique et non-empreint de sectarisme. Le but commun : travailler ensemble, les groupes prospectifs ont démontré la volonté des Boulonnais de participer, de s'impliquer.



L'installation...

- Représentation « intuitu personae » des membres du Conseil de Développement en qualité d'experts
- Composition du Conseil de Développement validé par le Conseil de Communauté le 18 octobre dernier
- Composition inspirée de la participation active des membres des groupes prospectifs du projet d'agglomération
- « Cas particuliers » des offices de tourisme, de l'Éducation Nationale et centres sociaux
- *Logistique* assurée par les services de la Communauté d'agglomération du Boulonnais



Projet de règlement intérieur

Les points importants

- Année 2003 transitoire
- Le Conseil de Développement s'organise librement :
 - Autonomie du Conseil de Développement concernant l'ordre du jour
 - La fréquence des réunions...
 - ... plus généralement son fonctionnement
- Le projet présenté est un support technique, un document de travail

Un projet de règlement intérieur a été rédigé. Pour M. DUFOUR, il devra intégrer par exemple le rythme des réunions ; mais pourra également offrir une certaine latitude. Il semble souhaitable de pouvoir ajouter des membres associés ou de faire appel à des conseillers techniques, qui pourront apporter leur expérience pour prendre une décision, en soutien aux membres « officiels » du Conseil de Développement. En effet, de nombreuses questions qui seront traitées par le Conseil de Développement seront assez techniques.

Autre point important qu'il faudra trancher : la durée des mandats. Pour Pierre-Yves DUFOUR, il semblerait intéressant que le Conseil de Développement ne se base pas en fonction des élections politiques. Pour lui, ce Conseil est un outil de stabilité. Il propose une durée de mandat de 3 ou 5 ans...

Le projet de règlement intérieur prévoit un bureau de 9 membres qui doit être constitué. Les travaux effectués par Jean-Loup LESAFFRE ont été cadrés par collègues. Monsieur DUFOUR propose donc de reprendre les différents volets pour proposer les membres de ce Bureau :

- Territoire : Messieurs VAZELLE, Marc CHOAIN ;
- Société : Madame PAUL, Messieurs Denis GUERIN et Jacques BLOND (tous deux sous réserve de l'accord du Conseil Général) ;
- Ouvrir le territoire : Messieurs Yves GIRAUD et Guillaume MORLET ;
- Développer l'économie : Messieurs Richard DEMAN et Nicolas ROUTIER.

L'assemblée vote à l'unanimité la composition du Bureau.

Par ailleurs, un Président pourra être désigné dans chaque groupe de travail.

Philippe VALETTE, puis José LESUR, regrettent qu'il n'y ait au Bureau aucun représentant du tourisme, alors que c'est un thème et une activité économique très importants sur le Boulonnais. La candidature de Jean-Paul MORTREUX est proposée. Monsieur MORTREUX informe qu'il ne pourra assurer cette charge, ne souhaitant s'impliquer que d'un point de vue technique.



Pierre-Yves DUFOUR souligne que le Bureau ne peut compter que neuf membres plus le Président. Mais qu'il est possible d'envisager une modification du règlement intérieur en passant à 10 le nombre de personnes siégeant au Bureau. Il propose dès lors la candidature de Philippe VALETTE. Celui-ci accepte.

Il est ensuite proposé aux membres du Conseil de faire part de leurs remarques ou de leurs commentaires par mail à la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Monsieur COPPIN souligne que l'outil Internet sera au maximum utilisé dans le cadre du Conseil de Développement afin d'assurer la rapidité des échanges et le bon fonctionnement de l'assemblée. Ensuite, M. COPPIN rappelle les rôles attendus du Conseil de Développement. Il souligne la nécessité de valider la trame de *Boulogne 2020*, le projet d'agglomération du Boulonnais. Cette trame, reprise à travers trois axes majeurs, est celle qui ressort des groupes prospectifs.



Rôles du Conseil

- Avis consultatif
- Faire « descendre » les informations
- Faire « remonter » les informations
- Pouvoir d'auto-saisine



Avis sur Boulogne 2020

Boulogne 2020 "C'est quoi ?"

- Résultat du travail des groupes prospectifs :
12 réunions – 200 participants
- Les grands enjeux pour l'avenir du Boulonnais
- Un leitmotiv : « Bien vivre dans le Boulonnais »



Avis sur Boulogne 2020

Quels liens entre le Conseil de Développement et le projet d'agglomération ?

- Consultation du Conseil de Développement au préalable sur la trame du projet d'agglomération et ensuite lors de la phase d'écriture du projet
- Validation politique à venir (Conseil Communautaire et Comité de Pilotage)

Sur la trame du projet d'agglomération, distribué avec les dossiers, Jean-Loup LESAFFRE indique que c'est une poursuite logique des projets de *Boulogne 2010*. M. DUFAY remarque qu'il est positif d'avoir indiqué les habitants comme première priorité.

M. DUFOUR interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques sur *Boulogne 2020* et propose de valider cette trame. Il précise qu'il s'agit là du résultat d'une co-élaboration. Les membres du Conseil de Développement approuvent le contenu de *Boulogne 2020*.

Ensuite, Pierre-Yves DUFOUR souhaite programmer la première réunion de Bureau et définir l'ordre du jour. Il souhaite également fixer la date de la future réunion plénière.

BUREAU : Vendredi 31 janvier 2003 à 18h00 à 19h30.

- Mise au point du règlement intérieur pour préparer le vote en plénière,
- Définition du choix des membres associés et des conseillers techniques appelés à travailler dans les différentes réunions,
- Planning des réunions de Bureau et assemblées plénières,
- Constitution des premiers groupes de travail.

PLENIERE : Vendredi 28 mars à 18h00 à 19h30.

En conclusion, Pierre-Yves DUFOUR souligne le fait que ce Conseil de Développement, du moins dans sa forme actuelle, est transitoire. C'est-à-dire qu'il y aura possibilité en 2003 de compléter les membres, de changer de Président, de modifier le fonctionnement général. L'essentiel demeurant le fait de participer collectivement aux réflexions.